



ALTERNATIVES ^{#06}

Magazine d'information des services publics des déchets • Octobre 2023

**Dans les coulisses avec
les animateurs de visite**

8

**Le bilan de
mi-mandat**

10

**Les soutiens
financiers**

17

VOS CONTACTS

par compétences



Collecte

www.lerouillacais.fr

05 45 96 99 40

Prévention et traitement

Calitom



calitom

**Prévention, collecte
et traitement**

www.calitom.com

N°Vert : 0 800 500 429



Prévention

www.grand-cognac.fr

05 45 36 64 30

Collecte et traitement

Calitom



Prévention et collecte

www.ppmv.grandangouleme.fr

N°Vert : 0 800 77 99 20

Traitement

Calitom

Alternatives

Magazine d'information des services public des déchets

Renseignements liés à la publication : N° vert 0 800 500 429 -

www.calitom.com - Facebook @Calitom16

Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.

- **Directeur de publication du magazine** : Michaël Laville
- **Rédaction et mise en page** : service communication Calitom
- **Photos** : Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême
- **Impression** : Rivet - 191 000 exemplaires
- **Périodicité** : 3 fois par an
- **Dépôt légal** : octobre 2023
- **ISSN** : 2825-1172
- **Éditeur** : Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac.



Alternatives

EN TRANSITION VERS 2030

En septembre 2020, s'installaient les nouveaux élus de Calitom issus des élections municipales, communautaires et syndicales. Au cours de cette première moitié de mandat, nous avons - avec l'équipe en place - posé les bases d'une politique désireuse de devancer les bouleversements réglementaires, environnementaux et financiers qui nous attendent.

Plusieurs grandes études ont notamment été lancées. Et, je profite du bilan des projets menés sur la période pour vous restituer les principales conclusions et orientations de ces études, tel que je m'y étais engagé.

Notre quotidien est actuellement frappé par des mutations qui vont impacter la manière dont les déchets sont gérés jusque dans nos pratiques quotidiennes à tous, et ce malgré la qualité du service actuel.

Afin d'anticiper ce qui peut l'être et en toute responsabilité, de grandes décisions ont dû être adoptées afin de réussir le tournant de la transition énergétique.

Ces mesures prises aussi bien en interne, que dans le domaine de la collecte, du réseau des déchèteries, du traitement ainsi que sur le plan budgétaire ont toutes été examinées et évaluées avec l'expertise et le recul acquis par Calitom depuis plus de 25 ans.

Dans cette nouvelle organisation, la prévention et la réduction des déchets, la valorisation énergétique et la maîtrise de notre autonomie apporteront à la collectivité ainsi qu'à l'ensemble des administrés davantage de stabilité et de sérénité.

Il ne s'agit pas de préparer les 3 prochaines années de ce mandat, mais de construire les 40 années à venir de la gestion des déchets en Charente.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce magazine qui vous permettra, comme à son habitude, de découvrir nos métiers, l'actualité départementale, les filières et initiatives méritant d'être mises en lumière.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

SOMMAIRE

Octobre 2023

06

LES ACTUS

**Stop aux agressions
des agents du service public**

08

FICHE MÉTIER

**Les animateurs de visite,
dans les coulisses du traitement des déchets**

10

LE DOSSIER

**Bilan de mi-mandat :
en transition vers 2030**

14

DANS LES TERRITOIRES

**Fête du Cognac : un tri exemplaire et un
partenariat gagnant avec les Jardins Respectueux**

15

ZOOM SUR

La filière du verre

16

LES BONNES PRATIQUES

Les bâches en plastique

18

INITIATIVES LOCALES

CleanWalker d'Angoulême



13 juin 2023

Rencontre départementale de l'ensemble des acteurs et actrices des biodéchets à Châteaubernard



20 septembre 2023

Formation à la réduction des déchets des agents d'entretien des Maisons Départementales des Solidarités



29 août 2023

Sensibilisation du personnel de l'IME Marc Signac et des agents de l'APEC de Montmoreau



9 et 10 septembre 2023

Sensibilisation par GrandAngoulême au Forum Sport Santé Environnement

Prévention



Stop aux agressions des agents du service public

Sur les déchèteries, au téléphone, dans l'espace public... Alors qu'ils travaillent au service des usagers, chaque jour, les agents des collectivités sont eux aussi confrontés aux incivilités et aux agressions. Des agressions verbales, mais aussi parfois plus graves, comme l'agression physique subit le 22 juin dernier par un agent d'accueil valoriste (déchèterie).

Face à la recrudescence de ces comportements, GrandAngoulême et Calitom ont mis en place une campagne d'affichage "Stop aux agressions des agents du service public" sur sites et dans des lieux d'accueil au public précisant la législation, les règles et obligations de respect de tous.

Pour rappel, sur les déchèteries ou pôles de valorisation, le rôle des agents est de conseiller et orienter les apports dans le respect des consignes fixées par les entreprises de recyclage et les règlements des collectivités définis par les élus et la direction. Parfois jugées restrictives, leurs instructions ont pour seul but de garantir la bonne gestion du site et la valorisation optimale des déchets apportés, dans l'intérêt de tous.

Article 433-5 du code pénal : l'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est puni d'une amende de 7 500 euros.

Bilan de la concertation du projet d'Unité de Valorisation Energétique

La concertation préalable, qui s'est tenue du 24 avril au 15 mai dernier dans le cadre du projet de création d'une nouvelle unité de traitement des déchets résiduels à Angoulême, a rassemblé 291 échanges et contributions. Le bilan complet est disponible sur [calitom.com/rubrique Savoir](http://calitom.com/rubrique_Savoir)

Le nouveau pôle de valorisation de Poullignac

Depuis le 11 septembre, le pôle de valorisation de Poullignac a ouvert ses portes et remplace les déchèteries de Brossac et Pérignac qui ne sont plus accessibles. Ouvert du lundi au samedi de 9h et 12h et de 14h à 18h, il regroupe toutes les filières de valorisation et une zone de réemploi. Pour s'y rendre :



Prévention

Le projet de "fausse" consigne des bouteilles plastiques abandonné

Le gouvernement a annoncé fin septembre l'abandon du projet de mise en place d'un dispositif de "consigne" des bouteilles en plastique, envisagé pendant un temps. Une décision dont les élus de Calitom se réjouissent après s'y être fermement opposés par le vote d'une motion en mai dernier ; une position partagée par de nombreux syndicats publics de gestion des déchets, associations d'élus, associations environnementales et associations de consommateurs (dont l'UFC-Que Choisir).

Fin janvier 2023, le gouvernement réunissait tous les acteurs du secteur des déchets pour une concertation nationale sur ce projet issu des industriels de la boisson pour répondre à l'objectif d'atteindre 90% de taux de collecte et de recyclage en 2029, comme prévu par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC). Cette mesure aurait lésé les citoyens alors que d'autres leviers peuvent être développés.

Retrouvez tous les raisons de la motion prise par les élus contre ce dispositif dans l'article ci-contre



National

1^{er} janvier 2024 : le tri des déchets alimentaires

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la directive européenne déchets prévoient l'obligation, au 31 décembre 2023 au plus tard, du tri à la source des déchets alimentaires pour tous.

La réglementation vise à la fois à valoriser un maximum de ressources organiques, tout en réduisant les quantités produites en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Citoyens, restaurateurs, professionnels, distributeurs, collectivités... sont tous concernés. L'ensemble de la chaîne de production doit se mobiliser et s'organiser.

A ce titre, les collectivités s'organisent pour fournir à chacun une solution de valorisation : composteurs individuels, de quartier, lombricompostage, poules, bornes à déchets alimentaires...

23

PILES ET PETITES BATTERIES

consommées par français par an



Apportez-les dans un point de collecte pour recyclage.

LES ANIMATEURS DE VISITE dans les coulisses du traitement des déchets



Comprendre la gestion, le traitement et le devenir des déchets permet à chacun de mieux appréhender les enjeux de prévention et de réduction. Pour permettre aux administrés l'accès aux équipements qu'ils financent, des parcours pédagogiques ont été créés sur les deux principaux sites de traitement de la Charente, le site de stockage de Ste-Sévère et le centre de tri à Mornac.

Toute l'année, les animateurs de visite sont chargés d'accueillir des groupes de scolaires, d'entreprises, d'associations et des particuliers. A l'aide de vidéos, d'ateliers ludiques, de jeux, de panoramas, ils font découvrir les coulisses du traitement des déchets au coeur des installations techniques et permettent à chacun de repartir avec des éléments de compréhension et de réflexion. Pour cela, ils adaptent leurs connaissances avec pédagogie et sont garants de la sécurité des visiteurs et du respect des règles en vigueur sur site.

LE SAVIEZ-VOUS ?

INFORMATIONS

Le sac noir charentais est encore composé à 22% de déchets qui auraient dû être triés (emballages et papiers).

45 agents travaillent sur la chaîne de tri d'Atrion afin de contrôler et affiner le tri réalisé par les machines.

CONSÉQUENCES

Chaque tonne de déchets recyclables non triée est enfouie et représente un surcoût financier de 242 € pour la collectivité, soit 3,24 millions € à l'échelle du département. Ce sont aussi des ressources perdues.

Ce qui est jeté dans le sac/bac jaune a un impact en termes de santé et d'hygiène. Comme les seringues et autres déchets de soins piquants et tranchants en automédication qui provoquent des accidents et un suivi ou un traitement médical préventif parfois lourds. Ils sont à déposer dans des boîtes spécifiques disponibles gratuitement en pharmacie.

PETITS MOTS croisés

Plus de 5 000 visiteurs ont été reçus sur les sites en 2022, qu'il s'agisse du centre de tri Atrion, du centre d'enfouissement Valoparc ou des déchèteries. Un nombre en constante augmentation. Alors que les visites sont intégrées dans le cadre des programmes d'accompagnement scolaires, les particuliers, entreprises et associations sont de plus en plus nombreux à s'intéresser au devenir des déchets produits.



Au travers des visites, notre rôle est d'apporter de l'information, une meilleure connaissance du domaine des déchets, de susciter des prises de conscience et de questionner. Pour cela, nous devons sans cesse nous tenir informé de l'actualité de la collectivité et du domaine des déchets en général, avoir une bonne connaissance des métiers... pour être en mesure de répondre aux questions et nous adapter à la variété des publics. Ceci nous amène à développer et enrichir les parcours de visite. Si des demandes nous parviennent directement, nous démarchons aussi les associations, mairies, entreprises... En effet, nous sommes tous concernés par nos déchets et leur devenir. Et c'est important de comprendre que chacun de nos gestes d'achat, de tri... a des conséquences sur l'environnement, les installations techniques, les agents en termes d'hygiène et de santé, d'un point de vue financier... Au-delà d'un métier, nous sommes surtout convaincus de l'intérêt de notre mission et de sensibiliser le plus grand nombre de personnes.



François MOUNIER,
Coordinateur des visites des sites industriels



RAPPEL



Visites guidées gratuites

tout public, adultes comme enfants, à partir de 8 ans



Inscription obligatoire*

au n° vert 0 800 500 429 ou via le formulaire dédié sur le site internet calitom.com



Chaussures fermées obligatoires

(tongs, claquettes ou nus-pieds interdits)

À SAVOIR

▪ **Des visites grand public sont programmées toute l'année. Les prochaines dates sont :**

Centre de tri Atrion 2023/2024 :

- mercredi 22 novembre à 18h
- mercredi 13 décembre à 18h
- mercredi 21 février à 14h et à 18h
- mercredi 20 mars à 18h

Site de stockage Valoparc 2024 :

- mercredi 21 février à 10h

***Inscription obligatoire**

Bilan de mi-mandat : en transition vers 2030

Pour préparer l'avenir et faire face aux enjeux actuels et à venir sur les plans réglementaires, énergétiques, écologiques et budgétaires, des mesures structurantes ont été prises par les élus de Calitom afin de faire évoluer la gestion des déchets. Les changements en termes de collecte et de déchèteries s'appliquent uniquement aux collectivités adhérentes à la compétence collecte de Calitom (tout le département hors GrandAngoulême et CDC du Rouillacais).

4 grandes études structurantes

En 2022, plusieurs études ont défini **les orientations des services "déchets"** pour les prochaines années. Les intentions étaient d'harmoniser et optimiser, maîtriser les coûts et, en réponse aux obligations réglementaires, de réduire les déchets, améliorer le tri/recyclage et être en conformité sur le plan de la sécurité.



La modernisation du réseau de déchèteries afin d'évoluer vers des pôles de valorisation de nouvelle génération d'ici 2030.



Le nouveau schéma de collecte pour s'adapter aux tonnages et aux objectifs de réduction de déchets 2026



Le traitement par valorisation énergétique des déchets résiduels charentais.

Une dernière étude financière fournira d'ici fin 2023 deux scénarios d'évolution du coût des déchets pour les collectivités et les administrés.

▪ **Transparence et lien**

La première des actions a été de renforcer la présence de Calitom aux côtés de ses collectivités adhérentes et de ses usagers. Une réorganisation interne et des coupes budgétaires ont été nécessaires. Aujourd'hui, chaque territoire dispose d'un **conseiller de proximité et d'un vice-président** pour apporter des conseils et un appui technique.

Exemples d'actions clés

- Une **communication développée** avec 1 magazine diffusée 3 fois par an à l'ensemble des charentais, des lettres électroniques pour les élus, des tryptiques explicatifs des études et projets en cours.



▪ La réduction des déchets

Le programme de prévention départemental des déchets correspond à 8 grands enjeux de réduction déclinés au travers de **50 actions définies et mises en oeuvre** par le Comité -20%, sous le label "J'agis pour réduire".

Parmi les pistes de travail de la loi AGEC "Anti-gaspillage pour une économie circulaire" de 2020 : trier mieux, réduire les erreurs, trier les déchets alimentaires, limiter les textiles sanitaires jetables, sensibiliser à la consommation raisonnable, plus de réemploi...



Exemples d'actions clés

- La moitié des charentais équipés d'une solution de tri des déchets alimentaires
- 58 collèges équipés d'un kit de promotion des protections hygiéniques réutilisables.
- 680 000 € de soutiens versés aux associations charentaises pour leurs actions de prévention.
- 123 000 € de subventions pour les particuliers pour l'acquisition d'alternatives durables (broyeurs de végétaux, protections lavables, poules...).
- 160 familles suivies dans un programme "Vers le zéro déchet"
- Renforcement des partenariats charentais, mais également présence sur le terrain accrue, projet de lieu de réemploi au coeur de l'agglomération d'Angoulême...



▪ Modernisation et proximité

Territoire collecte de Calitom uniquement

Compte tenu des obligations et intentions actuelles et futures, les études ont conduit à prendre des décisions fortes concernant la collecte et les déchèteries sans perdre de vue le maintien, voire l'amélioration, de **la qualité de service aux usagers**.

Focus sur les évolutions de collecte à venir



Collecte en porte-à-porte avec dotation de **bacs individuels** (ordures ménagères et collecte sélective)



Collecte en **sacs transparents** pour les ordures ménagères et **tous les 15 jours** (*Calitom uniquement*)



Collecte sélective toutes les **semaines**



Solutions de tri des déchets alimentaires (composteurs, compostage de quartier...)

Exemples d'actions clés

- Collecte des ordures ménagères en sacs transparents sur 3 communes et 1 CDC
- 186 colonnes enterrées installées sur Cognac et Jarnac
- Agrandissement et modernisation du pôle de valorisation de Barbezieux
- Ouverture d'un nouveau pôle de valorisation à Poullignac
- Application progressive de la redevance spéciale aux collectivités avec accompagnement à la réduction et au tri



Les orientations retenues pour les déchèteries



20 pôles de valorisation
avec un maillage plus pertinent



Ouverture étendue des sites
du lundi au samedi (9h-12h et 14h-18h) toute l'année



Toutes les filières de valorisation
actuelles et à venir accessibles



Zone d'échanges et de réemploi
d'objets et de matériaux



Sécurité
des accès, des équipements et dispositifs de protection



• Autonomie de gestion des déchets et production d'énergie

Le 8 février 2022, les élus ont pris la décision de sortir la Charente du traitement des déchets par enfouissement afin d'**exploiter la production d'énergie** qu'ils sont en capacité de fournir. Pour préparer l'avenir, la poursuite des études d'un projet de création d'une unité de valorisation énergétique a été lancée.

Exemples d'actions clés

- Fermeture de l'unité de pré-traitement de Ste-Sévère et vente en cours.
- Mutualisation de la gestion et du financement du centre de tri Atrion avec la CDC Haute-Saintonge.
- 3 parcs photovoltaïques complémentaires mis en service sur les anciennes décharges et projet sur l'ancienne décharge de Poullignac.

Projet de valorisation énergétique des déchets résiduels charentais

Pour sortir du tout-enfouissement, une étude a été confiée à un cabinet spécialisé. Les élus se sont prononcés en faveur du scénario pour la création d'une unité de valorisation énergétique sur l'ancien site de la SNPE d'Angoulême, en partenariat avec le Smicval du Libournais et Haute-Gironde et la CDC de la Haute-Saintonge.

Une concertation ouverte à tous a été réalisée et a réuni 291 contributions disponibles dans une synthèse. Les études de faisabilité technique, juridique et financière ont débuté. Un comité de pilotage, un comité technique, un comité de suivi et un comité citoyen ont été mis en place pour conserver toute la transparence sur ce projet essentiel pour l'autonomie de la Charente.

Retrouvez l'intégralité du bilan de mi-mandat sur www.calitom.com



Horizon 2026/2030

La gestion des déchets en Charente demain décisions prises depuis 2020

COLLECTE (CALITOM)

Une collecte tournée vers le recyclage (collecte toutes les semaines des sacs jaunes, sacs d'ordures ménagères transparents, bacs individuels)

décision 06/12/22

PÔLES DE VALORISATION (CALITOM)

A terme, 20 sites de nouvelle génération pour remplacer les anciennes déchèteries

décision 08/02/22



ÉNERGIE SOLAIRE

Après avoir équipé les anciennes décharges, couverture de panneaux photovoltaïques sur les toitures du bâti de Calitom

décision 08/09/22

VALOPARC

Fermeture de l'unité de prétraitement - décision 09/09/21 et sortie du tout-enfouissement - décision 08/02/22

CENTRE DE TRI

Le process d'Atrion modernisé en réponse aux nouvelles exigences nationales de tri - décision 05/05/22

COOPÉRATION

Entente intercommunale de gestion d'Atrion - décision 15/03/22

TIERS LIEU

Un espace de sensibilisation au réemploi au Gond-Pontouvre - décision 01/07/21

PARTENARIAT

Convention de mutualisation des frais d'études de traitement - décision 25/09/22

UVE À PRODUCTION DE CHALEUR

Projet de création d'une unité de valorisation énergétique des déchets résiduels raccordée à un réseau de chaleur - décision 25/10/22





Fête du Cognac : un tri exemplaire et un partenariat gagnant avec les Jardins Respectueux

Cette année encore, l'association Les Jardins Respectueux était présente à la Fête du Cognac pour sensibiliser les festivaliers et trier les déchets de repas. Objectif : valoriser 98% des déchets !

Si en juillet dernier, vous mangiez à la Fête du Cognac, vous ne pouviez pas manquer le passage par le stand des Jardins Respectueux où coquilles d'huîtres, de moules, d'escargots, vaisselle compostable, couverts en bois et déchets alimentaires étaient triés en vue de trouver une solution de valorisation.

Les 3 tonnes de coquilles, récoltées dans une barge, ont permis de réhabiliter un chemin de l'association, après avoir été acheminées par la Charente. La vaisselle en carton et les biodéchets ont servi à faire du compost dans le jardin de l'association pour faire pousser fruits et légumes. Et

les couverts en bois sont réutilisés en combustible pour les barbecues.

Une équipe de 31 bénévoles et 5 salariés a permis l'ensemble de cette organisation. Une initiative vertueuse pour un évènement qui a réuni près de 24 000 festivaliers.



Une scène de crime aux collèges de Soyaux

52 éco-délégués des collèges Romain Rolland et Pierre Mendès France de Soyaux ont participé à un escape game "Scène de crimes" axé sur la réduction des déchets. Une mise en scène centrale présentait 5 gestes de la vie quotidienne produisant des déchets. Les collégien-nes étaient chargé-es d'enquêter auprès des « Experts Associés contre les Déchets » afin de trouver comment lutter contre la surconsommation et le gaspillage des ressources. Une fois les indices collectés, il leur était possible de faire disparaître ces crimes. A l'issue de l'animation, un kit Zéro Déchet a été remis à chaque participant.e.



CFA de Barbezieux et Cognac : les enseignants font leur pré-rentree

Avant la rentrée, une cinquantaine d'enseignants des Centres de Formation d'Apprentis de Barbezieux et de Cognac ont été sensibilisés à la loi AGECC "Anti-gaspillage pour une économie circulaire". Un premier temps d'information qui sera suivi tout au long de l'année 2023/2024 d'un accompagnement au développement durable et à la transition responsable par Calitom auprès des élèves futurs artisans.

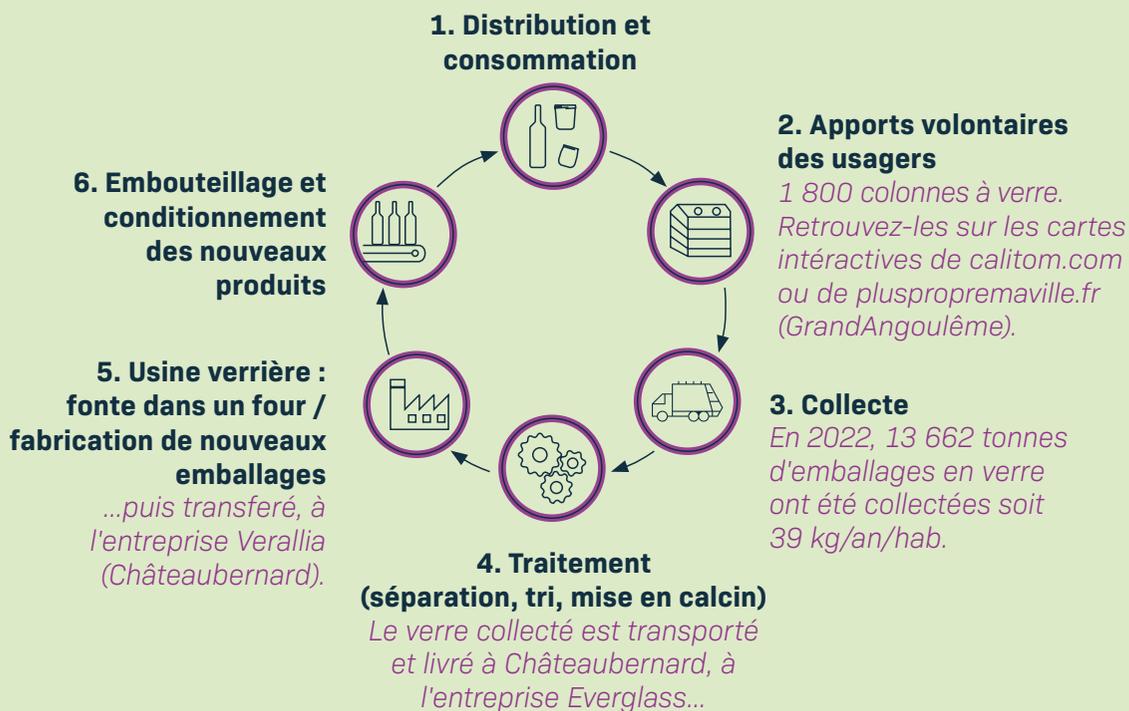
ZOOM SUR

La filière du verre

Chaque année, 2,5 millions de tonnes d'emballages en verre sont mis sur le marché. Ils représentent près de 50% du poids des emballages ménagers en France. À l'heure où l'on parle d'environnement, de préservation des ressources et d'économie circulaire, le verre a de nombreux atouts. 100% recyclable et à l'infini, c'est le plus écologique de tous les emballages. L'entreprise agréée par l'Etat Citéo soutient les collectivités pour les accompagner dans la mise en oeuvre de filières de collecte et de recyclage.

LE RECYCLAGE DU VERRE

- En Charente -



Une boucle impactante

Avec 1 tonne de verre recyclé, on fabrique 2 220 bouteilles de 75 cl et on économise :

- 1,2 tonnes de matières premières (sable, calcaire...),
- 1 550 kWh d'énergie,
- 5 600 km de voiture, soit une réduction de 621 kg de CO₂.

LE BON GESTE DE TRI

Bouteilles (vin, bière, jus de fruits, huile...), **pots** (conserves, condiments, yaourt...), **flacons** de produits de beauté-hygiène **en verre** se déposent dans les colonnes à verre.



Bouchons et couvercles en métal, aluminium... se jettent dans le bac/sac jaune.
Les bouchons en liège en déchèterie.

LES BONNES PRATIQUES

LES PAPIERS PHOTOS, PELLICULES, NÉGATIFS...



Vous avez profité de l'été pour faire du tri dans les cartons et avez retrouvé d'anciennes photos, pellicules, négatifs... dont vous ne savez que faire ?

Le papier photo est recyclable, tout comme les tirages photos. Vous pouvez les mettre dans votre sac jaune.

En revanche, les pellicules, les négatifs... sont à jeter dans le sac noir ou en déchèterie dans la benne "non-encore valorisable".

Et concernant les radiographies ? Si vos anciennes radios n'ont plus d'utilité et que vous souhaitez les jeter, ne les mettez pas dans votre poubelle noire. Apportez-les en déchèterie : composées de plastique et de sels d'argent, elles doivent être traitées dans une filière spécialisée.

LES BÂCHES EN PLASTIQUE



Malgré le fait qu'elles soient composées de plastique, les bâches ne se recyclent pas.

Bâches de protection d'étanchéité, de masquage... Qu'elles soient transparentes,

noires, bleues... Elles sont à déposer en déchèterie, dans la benne non-valorisable.

Et les films plastiques ? Les grands films en plastique étirables, thermo-retractables, de palettisation..., non souillés et non agricoles, sont recyclables. Ils sont à déposer en déchèterie dans la filière dédiée. Les films agricoles doivent être repris par des repreneurs spécialisés.

Compte tenu de leur format, ils ne peuvent aller dans les sacs jaunes où ils gêneraient le fonctionnement du centre de tri.



Un doute ?
www.calitom.com
www.pluspropremaville.fr



Où mettre les cagettes et barquettes en bois ?

Les grandes cagettes en bois sont à déposer en déchèteries avec les petites barquettes (bennes bois). Toutefois, pour ces dernières, il est aussi possible de les mettre en petits morceaux découpés sans les agrafes dans son composteur individuel uniquement. Elles ne vont pas dans le sac/bac jaune.

UN PAS DE + vers le zéro déchet

LES SOUTIENS FINANCIERS

Dans le cadre de sa politique départementale de prévention et de réduction des déchets, le programme "J'agis pour Réduire" accompagne les particuliers à l'acquisition de produits alternatifs durables ou de prestations permettant de diminuer les déchets.

Modalités d'obtention des aides financières

▶ **1 seule subvention par foyer résidant en Charente** (à l'exception des changes lavables par enfant et des protections hygiéniques par personne d'un même foyer),

▶ choix du **fournisseur libre**,

▶ **pièces à fournir** :

- la facture d'achat au nom de l'acheteur,
- un RIB au nom de l'acheteur,

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille pour les changes lavables.

▶ Toutes les demandes de subventions doivent être faites **dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date d'achat ou de la prestation** (la date de la facture faisant foi).

Textiles sanitaires réutilisables



Lingettes
(hors lingettes à usage ménagers)



Protections hygiéniques
(cups, culottes...)



Culottes/slips
pour incontinence



Changes
pour bébé

Jardin



Poules et
poulaillers



Arrachage de haies
(thuyas, cyprès, laurier)



Broyage
(prestation ou
achat d'un broyeur)



Achat d'essences
à croissance lente
(selon la liste établie)

L'aide aux changes lavables est également disponible pour les assistantes maternelles.



▶ Pour connaître les **modalités de chaque subvention**, rendez-vous sur <https://www.jagispourreduire.com/actus-outils/soutiens-financiers>

▶ Les demandes de subvention se réalisent en ligne sur le **portail dédié** : <https://subvention.calitom.com>

INITIATIVE LOCALE

CleanWalker d'Angoulême



L'association CleanWalker organise des actions citoyennes pour nettoyer les villes, les rues, les espaces de nature... et sensibiliser aux enjeux environnementaux. En août 2020, une antenne a été créée à Angoulême à l'initiative de Florian Schwarz.

Q. En quoi consiste l'association ?

R. C'est un mouvement citoyen créé par Benjamin Carboni, comédien, en 2018, à Paris. Il avait l'envie d'agir à son échelle et de ramasser les déchets autour de chez lui. Tout seul au départ, des personnes de son entourage sont venues l'aider puis des ambassadeurs se sont mis en place dans différentes villes pour organiser des "cleanwalk". Le mouvement s'est développé et a pris de l'ampleur jusqu'à l'international notamment grâce aux réseaux sociaux et au soutien de certaines personnalités, comme Mc Fly et Carlito qui ont organisé une grande "cleanwalk" à Paris pour faire connaître la démarche. Pour de se structurer et pérenniser nos actions, il a été décidé de passer en association début 2022, permettant ainsi de bénéficier d'une structure nationale sur laquelle chaque



Chacun peut nettoyer sa planète. Cela peut commencer par un simple petit geste ou une petite action.



antenne locale peut s'appuyer. 100% des membres de l'association sont bénévoles.

Q. Comment est née l'antenne d'Angoulême ?

R. Lorsque je pratique le surf, je ramasse toujours quelques déchets en remontant la plage. J'avais conscience que tout ce qui est jeté par terre fini dans les océans. Lorsque je suis arrivé à Angoulême, j'ai donc souhaité agir positivement sur ma ville et j'ai souhaité créer une antenne. La première "cleanwalk" a été organisée en septembre 2020, au départ de l'Hôtel de Ville, avec 20 participants. Et la deuxième a réuni 70 participants. Il y avait une vraie mobilisation et envie d'agir à Angoulême. Depuis, nous sommes une équipe de 5 personnes à gérer l'antenne d'Angoulême et l'organisation des événements. Nous

en avons organisés 18 avec un total de 670 participants et 4,3 tonnes de déchets ramassés dont 85 808 mégots.

Q. Comment chacun peut agir à son échelle ?

R. L'association propose 3 niveaux pour s'impliquer : la communauté de "walker" qui rassemble tous ceux qui veulent faire partie de la communauté en participant aux actions proposées ponctuellement, les ambassadeurs qui sont en capacité d'organiser les "cleanwalk", et les responsables d'antenne. Pour chacun, des formations sont proposées.

Nous proposons à notre initiative des "cleanwalk" environ une fois par mois où chaque citoyen peut venir participer. Mais chaque particulier, structure, association, entreprise, école... peut en organiser à sa propre initiative. Dans ce cas, nous pouvons soit donner des conseils pour l'organisation, soit venir en support et y participer. Nous avons déjà co-organisé ou soutenu 7 autres événements avec des écoles notamment, où nous pouvons intervenir également avec des conférences pour sensibiliser aux enjeux.

Q. Comment se passe une cleanwalk ?

R. Nous équipons chacun de gants, pinces et sacs jaunes et noirs. Les déchets ramassés sont donc triés au fur et à mesure. Et ils sont pesés à la fin. Les canettes sont mises de côté pour l'association KNETPARTAGE au profit d'enfants handicapés. La mairie d'Angoulême récupère les déchets.

Q. Et pour vous rejoindre ?

R. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour agrandir l'équipe ! Pour nous contacter, rendez-vous sur les pages Facebook et Instagram @cleanwalkerangouleme ou le site www.cleanwalker.fr

Interview de Florian Schwarz

Responsable de l'antenne
CleanWalker Angoulême
Tél : 06 33 08 89 37

En savoir plus

80% des déchets retrouvés en mer ont été jetés à terre.

On estime qu'environ 1 million de tonnes de déchets sont abandonnés chaque année en France. Petits ou gros déchets, leur impact est tout aussi désastreux pour notre environnement.

Parmi eux, les petits déchets tels que les mégots, les capsules ou les chewing-gums peuvent sembler anodins mais ils nuisent à la biodiversité, aux espaces publics et mettent des années à se dégrader tout en polluant.

7,7 MILLIARDS de mégots de cigarettes

jetés par terre chaque année en France. C'est le premier déchet que l'on retrouve sur les plages et dans l'océan. Sans compter qu'il est composé de plus de 7 000 substances nocives. Un mégot pollue 500 litres d'eau, soit 5 baignoires !

5 ANS de décomposition

pour un chewing-gum jeté par terre.

Prochaine "cleanwalk" : dimanche 29 octobre 2023.

Plus d'infos sur Facebook et Instagram @cleanwalkerangouleme ou www.cleanwalker.fr

CALIT O FEST

vers le **O** déchet

- 3ÈME ÉDITION -

25 NOVEMBRE 2023 **GRATUIT**

Centre de tri Atrion – Mornac

de 9h à 16h30

**SUR
INSCRIPTION**

↳ Escape Game "Mission 5R-0D"

Ateliers zéro-déchet

(fabrication de lessive, vie du smartphone, lacto fermentation...)

Visites du centre de tri

Parcours scolaires (24-25 novembre)

15h Conférence de Jérémie Pichon
(de Ma Famille Zéro-Déchet)

**SNACK
& BAR**

↳ Bières
zéro-déchet !

Spectacle CLIMAX
à la Rochette - Gratuit **20h30**

(de la Compagnie des Zygomatiques)

Infos & inscriptions sur
jagispourreduire.com